



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JANVIER 2024**

Compte-rendu affiché le 26 janvier 2024

Ordre du jour :

1. Remplacement des conseillers démissionnaires dans les commissions municipales
2. Multi-Accueil Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement
3. Débat d’Orientations Budgétaires – Exercice 2024
4. Commune déléguée de Châtelais - Convention avec le SIEMML pour le renforcement du réseau basse tension
5. Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère - Cession de deux parcelles à M BRILLET DE CANDE
6. Centre aquatique les Nautilus – Remboursement suite à l’annulation de cours et séances
7. Commune déléguée de Segré – Echange de parcelles avec la SCI Kitoc dans le cadre du projet d’aménagement de l’ex-SPIE
8. Commune déléguée de Segré - Vente et achat de terrains avec la SA HLM Podeliha – Rues Pierre et Marie Curie et Roncé

Questions diverses

Présentation du réaménagement de la salle du Cargo

Conseil Municipal du 25 janvier 2024 à 20h30

Secrétaire de séance : GROSBOIS Marie-Bernadette

Liste des pouvoirs écrits :

M GRIMAUD Gilles à M CHAUVIN Bruno
M BROSSIER Daniel à M ANNONIER Claude
M PERROIS Christian à M CHAUVEAU Olivier
M BESNIER Michel à Mme DODIER Maïté
Mme BOIVIN Aurélie à Mme CHAUVEAU Carine

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués votants : 58

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 14 décembre 2023

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles		1	1	CHAUVIN Bruno
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine	1			
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel		1	1	ANNONIER Claude
BELIER	Denis	1			
MARSAIS	Thérèse	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
LEGUIL	Hervé	1			
BASLE	Catherine	1			
TROTTIER	Marie-Annick	1			
LARDEUX	Marie-Agnès	1			
BRUAND	Martine		1		
PORTA	Claudine	1			
RETIER	Daniel		1		
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian		1	1	CHAUVEAU Olivier
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine		1		

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
RONCIN	Joël	1			
JOLLANT	Chantal		1		
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BESNIER	Loïc		1		
DAVID	Nathalie	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
BESNIER	Michel		1	1	DODIER Maïté
TERRIEN	Marie-Line		1		
GAULTIER	Jean-Noël	1			
ROISNET	Valérie		1		
ABELARD	Isabelle	1			
DODIER	Maïté	1			
FOLLIARD	Loïc	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
TOURET	Ludovic	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie		1		
GROSBOIS	Mélanie	1			
RUAU	Manuela	1			
BOIVIN	Aurélie		1	1	CHAUVEAU Carine
RAYE VILLERME	Laura		1		
PROUST	Mélanie		1		
CARTILLIER	Michel	1			
FOURNIER	Daniel	1			
DE BOURNET	Anne-Françoise	1			
DANJOU	Anne	1			
DOUSSE	Pascal	1			
DUSSEAU	Blandine	1			
MACHARD	Christophe	1			
BOULLAIS	Sandrine	1			
MAUGEAIS	Sihame	1			
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
		53	15	5	

Point n°1 : Remplacement des conseillers démissionnaires dans les commissions municipales

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal de Segré-en-Anjou Bleu issu des élections du 28 mai 2020,

VU les délibérations des 11 juin 2020 et 23 juin 2022 désignant les représentants pour siéger au sein de différentes commissions,

VU les démissions de Madame RUELLO Nathalie et de Madame JACOB Emilie, conseillères municipales, il convient de les remplacer dans les commissions où elles siégeaient,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à leur élection, par un vote, par voie électronique.

Sont candidats :

Démissionnaires	Commissions	Proposition de remplaçant
Mme RUELLO	Environnement – Développement Durable	Catherine BASLE
	Bâtiments	Pierre-Marie HEULIN
	Commission communale pour l'accessibilité	Olivier CHAUVEAU
Mme JACOB	Animation - Tourisme - Patrimoine	Catherine BASLE
	Culture	Hervé LEGUIL
	Communication	Catherine BASLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de procéder au vote par voie électronique,

Sont donc désignés pour siéger :

Démissionnaires	Commissions	Remplaçant
Mme RUELLO	Environnement – Développement Durable	Catherine BASLE
	Bâtiments	Pierre-Marie HEULIN
	Commission communale pour l'accessibilité	Olivier CHAUVEAU
Mme JACOB	Animation - Tourisme - Patrimoine	Catherine BASLE
	Culture	Hervé LEGUIL
	Communication	Catherine BASLE

Vote du Conseil :

Pour : 55

Abstentions : 2 – **CARTILLIER Michel, MACHARD Christophe**

N'a pas participé au vote : 1 – **DOUSSE Pascal**

Point n°2 : Multi-Accueil Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du centre multi-accueil.

Elle propose au Conseil d'approuver ce règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Récré A Lune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Récré A Lune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (58)

Point n°3 : Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente le rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 et commente les documents distribués.

Ce rapport présente les éléments suivants :

- Une analyse rétrospective et prospective de la section de fonctionnement avec :
 - Une évolution des recettes réelles de fonctionnement
 - Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - Une synthèse des recettes et dépenses et l'évolution de la CAF brute et nette
- les budgets annexes
- l'investissement
- l'état de la dette
- les perspectives financières

Les perspectives financières ont été réalisées en prenant en compte les éléments suivants :

Sur la période 2024-2029 :

- Baisse du niveau d'endettement
- Pas de hausse des taux d'imposition
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité....)
- Maitrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau d'investissement de 3 M€ ou 4 M€ par an

Pour 2024 :

- Augmentation des charges à caractère général (électricité-gaz)
- Montant d'investissements d'environ 4 000 000 €
- Autofinancement de 2 300 000 €
- Emprunt maximum de 500 000 €

A noter que cette prospective n'intègre pas le recours qui est actuellement en cours contre l'Etat concernant la DGF.

Cette prospective montre que la situation financière de la commune se dégrade, notamment sa CAF brute et sa CAF nette et qu'il convient donc d'être vigilant sur le recours à l'emprunt.

Il faudrait également faire le nécessaire pour retrouver une CAF brute d'au moins 4 millions et une CAF nette d'un montant minimum de 1.5 millions.

Deux prospectives sont présentées :

- L'une sans modification des taux d'imposition
- L'autre avec une augmentation annuelle des taux d'imposition d'environ 0.5 points pour chaque taux, soit environ 100 000 € de recettes supplémentaires.

Cette présentation a été suivie d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Point n°4 : Commune déléguée de Châtelais – Convention avec le SIEMML pour le renforcement

Présentation : Joseph GALON

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le SIEMML pour le renforcement du réseau basse tension sur les parcelles n°500 et 609, section C situées sur la commune déléguée de Châtelais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention à passer avec le SIEMML pour le renforcement du réseau basse tension sur les parcelles n°500 et 609, section C situées sur la commune déléguée de Châtelais,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (58)

Point n°5 : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Cession de deux parcelles à M BRILLET DE CANDE

Présentation : Daniel BROSSIER

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué expose qu'il avait été convenu, il y a plusieurs années, d'un échange de parcelles, sans soulte, entre la commune et M. Brillet de Candé.

Or, le 27 novembre 2020, un acte notarié a été signé en vue de procéder à l'acquisition, par la commune, de parcelles situées dans le bourg, auprès de M. Brillet de Candé, mais l'échange parallèle n'a pu être réalisé.

Il convient donc de finaliser cet accord en procédant à la signature d'un nouvel acte, visant cette fois à la cession, par la commune auprès de M. Brillet de Candé au nom de la SCI de Noyant-la-Gravoyère dont il est le gérant, de deux parcelles, anciennement à usage de chemins mais ayant fait l'objet d'une procédure de déclassement, à savoir les parcelles cadastrées section 229 B n°306 et 307, au prix d'un euro, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Noyant-La-Gravoyère en date du 8 juin 2015,

Vu l'avis des Domaines en date du 08 décembre 2023,

APPROUVE, au prix d'un euro net vendeur, la cession des parcelles cadastrées section 229 B n°306 et 307, d'une superficie respective de 1 877m² et 2 473 m², situées au lieu-dit La Ménardière, Noyant-la-Gravoyère, 49520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, auprès de la SCI de Noyant-la-Gravoyère, au prix d'un euro, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez l'étude ANJOU BLEU NOTAIRES à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (58)

Point n°6 : Centre aquatique les Nautilus – Remboursement suite à la suppression de cours et séances

Présentation : Nicolas CHERE

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire explique que le centre aquatique municipal les Nautilus traverse depuis cet été des difficultés de recrutement liées au manque de maîtres-nageurs, ayant entraîné l'annulation ponctuelle de certains cours de natation depuis le mois de septembre.

Malgré la mise en œuvre d'actions de réorganisation et de recrutement visant à combler ce déficit de personnel, certains cours ou séances seront supprimés depuis ce mois de janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de :

- Rembourser partiellement les abonnements des cours supprimés suivant les différents montants ci-après listés, correspondant aux 2/3 du coût d'abonnement annuel :
 - Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif plein : 155,44 €
 - Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif réduit : 140,03 €
 - Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif plein : 125,96 €
 - Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif réduit : 113,23 €

- Rembourser partiellement les personnes ayant souscrit un abonnement bi-hebdomadaire à l'aquagym, celui-ci devant passer en abonnement hebdomadaire simple. Cela engendre ainsi le remboursement de la différence entre ces deux coûts d'abonnement, soit :
 - Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif plein : 61 €
 - Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif réduit : 55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de réduire le nombre de cours en raison du manque ponctuel de personnel,

ACCEPTE de rembourser partiellement les abonnements souscrits auprès du centre aquatique les Nautilus, lorsque les cours ou séances sont supprimés, suivant les montants ci-après :

- Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif plein : 155,44 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif réduit : 140,03 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif plein : 125,96 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif réduit : 113,23 €
- Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif plein : 61 €
- Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif réduit : 55 €

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à procéder à ces remboursements et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (58)

Point n°7 : Commune déléguée de Segré – Vente et achat de terrain avec la SCI Kitoc

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du site ex-Spie, un accord a été passé avec la SCI KITOC, propriétaire du bien situé 2 rue Paul Chevallier et 1 rue Lamartine, et cadastré section AB 176 et 177, afin de réaliser un échange de terrain pour faciliter le découpage, suite à la démolition du bâtiment adjacent.

Il est donc proposé de :

- vendre à la SCI KITOC la parcelle AB 617 d'une superficie de 1 ca, la parcelle AB 617 étant issue de la division de la parcelle AB 178.

- acheter à la SCI KITOC la parcelle AB 615 d'une superficie de 5 ca, la parcelle AB 615 étant issue de la division de la parcelle AB 177.

Cet échange serait réalisé sans soulte, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'Avis des Domaines en date du 22 décembre 2023,

APPROUVE, sans contrepartie financière, entre les parties :

- la vente à la SCI KITOC la parcelle AB 617 d'une superficie de 1 ca, la parcelle AB 617 étant issue de la division de la parcelle AB 178,

- l'achat à la SCI KITOC la parcelle AB 615 d'une superficie de 5 ca, la parcelle AB 615 étant issue de la division de la parcelle AB 177,

DIT que les frais de bornage et d'acte liés à ces opérations seront à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (58)

Point n°8 : Commune déléguée de Segré – Vente et achat de terrains avec Immobilière Podeliha

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué expose au Conseil Municipal qu'une délibération n° 2019-165 a été prise le 19 septembre 2019 afin de réaliser des échanges de terrain entre la commune et la société Podeliha dans les rues Pierre et Marie Curie, Boulevard de Renier et rue du Docteur Roncé. Or, il s'avère que les superficies n'étaient pas bonnes et qu'il convient donc de modifier la délibération prise.

Il est donc proposé de :

- vendre à Immobilière Podeliha les délaissés de voirie, situés Rue Pierre et Marie Curie et Boulevard de Renier, sur la commune déléguée de Segré, propriétés de la commune pour une superficie de 583 ca

- Acheter à Immobilière Podeliha les parcelles suivantes, situées Rue du Dr Roncé, et rue Pierre et Marie Curie sur la commune déléguée de Segré, propriétés d'Immobilière Podeliha :

- Une partie de la parcelle 331 section AC n°790, d'une superficie de 37 ca
- Une partie de la parcelle 331 section AC n°799, d'une superficie de 16 ca

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la délibération n° 2019-165 du 19 septembre 2019,

VU l'Avis des Domaines en date du 14 décembre 2023,

CONSIDERANT que la modification des surfaces n'a pour but que d'ajuster les superficies vendues sans modifier l'objet de la précédente délibération,

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,

Considérant que les opérations envisagées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et que par conséquent, elles sont dispensées d'enquête publique,

Considérant que les terrains concernés sont assimilés à des délaissés de voirie,

APPROUVE, sans contrepartie financière, entre les parties :

- la vente à Immobilière Podeliha les délaissés de voirie, situés Rue Pierre et Marie Curie et Boulevard de Renier, sur la commune déléguée de Segré, propriétés de la commune pour une superficie de 583 ca

- l'achat par la commune des parcelles suivantes, situées Rue du Dr Roncé, et rue Pierre et Marie Curie sur la commune déléguée de Segré, propriétés d'Immobilière Podeliha :

- Une partie de la parcelle 331 section AC n°790, d'une superficie de 37 ca
- Une partie de la parcelle 331 section AC n°799, d'une superficie de 16 ca

DIT que les frais de bornage et d'acte liés à ces opérations seront à la charge d'Immobilière Podeliha,

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019-165 du

19 septembre 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (58)

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>
<u>2023-456</u>	Objet : Commune déléguée de Segré- Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille POSTEC
<u>2023-457</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BELLANGER
<u>2023-458</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DALIFARD - BEAUMONT
<u>2023-470</u>	Objet : Commune déléguée d’Aviré – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BERGER-BOUILLE
<u>2023-482</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain pour caverne dans le cimetière communal – Famille LUARD
<u>2023-465</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PIQUET BODERE
<u>2023-483</u>	Objet : Commune déléguée de Louvaines – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LARDEUX
<u>2023-484</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FOURNY
<u>2023-486</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FOUGERES
<u>2023-490</u>	Objet : Commune déléguée de l’Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CADOT / PECOT
<u>2023-510</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois - Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TUSSEAU - ALLARD
<u>2023-511</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MILAN
<u>2023-512</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BONZAMI – RENOUE - ALLARD
<u>2023-513</u>	Objet : Commune déléguée de Segré- Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ADAM/BREJOUIN
<u>2023-514</u>	Objet : Commune déléguée de Segré - Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BERTHELOT-COUE
<u>2023-515</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain pour caverne dans le cimetière communal – Famille ALEXANDRE-GONTIER
<u>2023-517</u>	Objet : Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de vêtements de travail pour le territoire de Segré-en-Anjou Bleu – Lot 3 : fourniture de vêtements de travail spécifique – Police Municipale – Avenant de transfert – Avenant n°1 Conditions : approbation de l’avenant n°1 de transfert à intervenir avec Marck & Blason – 74 Rue Villebois Mareuil – 92230 GENNEVILLIERS, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de vêtements de travail pour le territoire de Segré-en-Anjou Bleu - lot 3 : Fourniture de vêtements de travail spécifiques – Police Municipale. La facturation des prestations sera effectuée sur la nouvelle dénomination Groupe ALIBIS.
<u>2023-518</u>	Objet : Vérifications périodiques des biens mobiliers et immobiliers sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Marché de prestations de services – Avenant n°2 Conditions : approbation de l’avenant n° 2 qui corrige la date de fin du marché au 30/09/2026 pour un total de 48 mois et modifie l’article 17 de l’acte d’engagement, avec la société SOCOTEC Equipement SAS – 7 rue Bouché Thomas – CS 50206 – 49000 Angers Cedex 01 concernant les vérifications des biens mobiliers et immobiliers sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou-Bleu.
<u>2023-519</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Bornage – Autorisation de signature de la

	<p>modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 136B, parcelles n°26, 27, 28 et 29, lieu-dit l'Ançonnerie, Commune déléguée de la Ferrière de Flée, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Madame PICHARD Chantal et Commune de Segré en Anjou Bleu</p>
2023-520	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GARNAVAULT</p>
2023-521	<p>Objet : Mise à jour du zonage pluvial</p> <p>Conditions : approbation de l'offre technico économique de la Société EGIS pour la mise à jour du zonage pluvial de la commune de Segré en Anjou Bleu.</p> <p>Le montant de l'étude s'élève à 8 150 € HT soit 9780 € TTC. La facturation sera faite mensuellement, à l'avancement.</p>
2023-522	<p>Objet : Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de petits équipements service technique - Lot 5 : fourniture de petits équipements de menuiserie –Avenant de transfert – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 de transfert à intervenir avec PANOFRANCE SAS – 33 Rue Albert Camus – ZI RN162 – BP43 – 49460 MONTREUIL JUIGNÉ, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de petits équipements Service Technique commune de Segré-en-Anjou Bleu – Lot5 : Fourniture de petits équipements de menuiserie. La facturation des prestations sera effectuée sur la nouvelle dénomination la société Distribution Matériaux Bois Panneaux – D.M.B.P.</p>
2023-523	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MEIGNAN</p>
2023-524	<p>Objet : Commune déléguée de Marans - Marché de travaux – Reconstruction de la salle polyvalente – Lot 9 : cloisons sèches / isolation – Avenant n°2</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la société SAS 3PIA – Parc d'Activité – Loire Authion – 49630 CORNÉ, dans le cadre des travaux de reconstruction de la salle polyvalente sur la commune déléguée de Marans - Segré-en-Anjou Bleu d'un montant de travaux en plus-values de 612.77 € HT, portant le nouveau montant à 37 621.84 € HT.</p>
2023-525	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GARNAVAULT</p>
2023-526	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PASQUEREAU</p>
2023-527	<p>Objet : Travaux de broyage et élagage des accotements sur la commune – Accord-cadre à bons de commande 2024-2027</p> <p>Conditions : approbation du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SARL L'AVIREENNE, 2 route de la Ferrière de Flée, Aviré, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, pour les travaux de broyage et élagage des accotements pour un montant maximum de : 200 000.00 € HT par an.</p> <p>La durée de validité des accords-cadres est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. L'accord-cadre commence pour la période initiale au 1^{er} janvier 2024 pour une durée initiale de 12 mois.</p> <p>L'accord-cadre est renouvelable de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est donc de 48 mois (4 ans - fin le 31/12/2027).</p>
2023-528	<p>Objet : Fourniture de petits équipements – pièces mécaniques pour véhicule léger – Service technique – Accord-cadre à bons de commande 2024-2027</p> <p>Conditions : approbation du marché de fournitures à intervenir avec la SARL AUTO SERVICE - Espace Auto49 – 4 route d'Aviré – Segré - 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, pour l'accord-cadre à bons de commande - fourniture de petits équipements – pièces mécaniques pour véhicule léger – Service Technique pour un montant maximum de : 10 000.00 € HT par an soit 40 000.00 € HT pour les 4 années.</p> <p>L'accord-cadre commence pour la période initiale au 1^{er} janvier 2024 pour une durée initiale de 12 mois.</p> <p>L'accord-cadre est renouvelable de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est donc de 48 mois (4 ans - fin le 31/12/2027).</p>
2023-529	<p>Objet : Prestation de collecte et de traitement des déchets</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de l'ESAT du Haut-Anjou pour la collecte du papier et des cartons sur la Commune de Segré en Anjou Bleu.</p>

	<p>Coût de la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 645,60 € HT pour la collecte annuelle de papier - 240,48 € HT pour la location annuelle des 7 bacs de 240 L <li style="padding-left: 40px;">Soit 896,08 € HT pour le papier - 116,50 € HT pour le carton/tarif par collecte du carton <p>Pour la collecte du papier et la location des bacs de papier, une facture annuelle à terme à échoir (paiement à la réception)</p> <p>Pour la collecte du carton, une facture à chaque collecte (paiement à réception)</p> <p>Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2024 pour une année. Il est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.</p>														
2023-530	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de case de columbarium dans le cimetière communal – Famille GUINEHEUX</p>														
2023-531	<p>Objet : Commune déléguée de Noyseau – Local infirmier – Bail professionnel avec le cabinet infirmier PICHAUD-BESIAU</p> <p>Conditions : approbation du bail professionnel pour la location de locaux au sein du bâtiment situé 1 Place de la Mairie – Noyseau – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, d’une surface de l’ordre de 30m², au profit du cabinet infirmier PICHAUD-BESIAU, représenté par Mme Mélanie PICHAUD et Mme Laure BESIAU.</p> <p>Ce bail est conclu à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une période de 6 années.</p> <p>Le loyer mensuel est fixé à 212,06 euros toutes taxes comprises.</p>														
2023-532	<p>Objet : Commune déléguée de Noyseau – Mise à disposition d’un logement au profit de Mme GORIN Pascale</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition du logement situé 14 place de la Mairie sur la commune déléguée de NYOISEAU, d’une surface de 35 m², au profit de Madame Pascale GORIN.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une période de 6 ans. Le loyer mensuel est fixé à 350 €.</p>														
2023-533	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d’un bureau de permanence situé à l’Espace Antoine de St Exupéry au profit de l’association ITEP Les Chesnaies</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition du bureau de permanence n°1 situé à l’Espace Antoine de St Exupéry, 39 Rue Charles de Gaulles sur la commune déléguée de Segré, au profit de l’association DITEP Les Chesnaies.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue du 9 janvier au 2 juillet 2024, pour les mardis matin, moyennant une participation forfaitaire de 9,00 € la demi-journée.</p>														
2023-534	<p>Objet : Avenant au contrat de cession entre la compagnie Bakélite et le Cargo pour le spectacle « Hostile » saison 2023-2024</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant au contrat de cession de la Compagnie Bakélite 6 cours des alliés 35000 RENNES avec le Cargo pour le spectacle ‘Hostile’.</p> <p>Prix de cession de 1 500€ HT soit 1 582,50€ TTC</p> <p>Frais annexe de 360,80 HT soit 380,64€ TTC</p>														
2023-535	<p>Objet : Fixation des tarifs pour le séjour ski de l’Espace Jeunes du 3 au 8 mars 2024</p> <p>Conditions : fixation des tarifs suivants pour le séjour ski de l’Espace Jeunes du 3 au 8 Mars 2024 :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Tranche QF</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0€ à 350€</td> <td>105 €</td> </tr> <tr> <td>351€ à 600€</td> <td>165 €</td> </tr> <tr> <td>601€ à 800€</td> <td>210 €</td> </tr> <tr> <td>801€ à 950€</td> <td>240 €</td> </tr> <tr> <td>951€ à 1200€</td> <td>270 €</td> </tr> <tr> <td>> = à 1201€</td> <td>300 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces tarifs feront l’objet d’une majoration de 25 % pour les enfants dont les parents ne résident pas sur le territoire de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu.</p>	Tranche QF	Montant	0€ à 350€	105 €	351€ à 600€	165 €	601€ à 800€	210 €	801€ à 950€	240 €	951€ à 1200€	270 €	> = à 1201€	300 €
Tranche QF	Montant														
0€ à 350€	105 €														
351€ à 600€	165 €														
601€ à 800€	210 €														
801€ à 950€	240 €														
951€ à 1200€	270 €														
> = à 1201€	300 €														
2023-536	<p>Objet : Contrat de cession entre la Volte et le Cargo pour le spectacle « De bonnes raisons » saison 2023-2024</p>														

	<p>Conditions : approbation du contrat de cession entre La Volte, Le Solilab – 8 Rue Saint Domingue – 44200 NANTES et le Cargo pour le spectacle ‘De bonnes raisons’ sur la saison 23/24, Prix de cession 5 500€ HT soit 5 802,50€ TTC Frais annexe 630€ HT soit 664,65€ TTC Ateliers 360€ HT soit 379,80€ TTC Frais droits d’auteur 489,32€ TTC</p>
2023-537	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Bail commercial avec l’association « les Halles de Châtelais » Conditions : approbation de la location d’un ensemble immobilier à vocation commerciale d’une surface de l’ordre de 175 m², 1, place de l’Eglise - Châtelais – 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, sous forme de bail commercial d’une durée de neuf années. DIT que la location prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour prendre fin au 31 décembre 2032. Le montant du loyer mensuel est fixé à 321 euros, payable mensuellement et d’avance.</p>
2023-538	<p>Objet : Contrat de cession entre l’association la Martingale et le Cargo pour le spectacle « En cas de péril imminent » saison 2023-2024 Conditions : approbation du contrat de cession entre l’association la Martingale, 25 Rue du Général Sarail, 86000 POITIERS et le Cargo pour le spectacle « En cas de péril imminent » sur la saison 2023-2024. Prix de cession : 3 200 € TTC Frais annexe : 282.60 € TTC</p>
2023-539	<p>Objet : Convention de partenariat pour l’accueil d’un spectacle « Avis de tournées » entre le spectacle vivant en Bretagne et le Cargo pour le spectacle « Hostile » saison 2023-2024 Conditions : approbation de la convention de partenariat de Spectacle vivant en Bretagne – 107 Avenue Henri Fréville – BP 60219 – 35202 RENNES Cedex 2 avec le Cargo pour le spectacle ‘Hostile’. Participation de 147€ sur présentation du bilan financier.</p>
2023-540	<p>Objet : Contrat de cession entre l’association LHAKSAM / Cie 29.27 et le Cargo pour le spectacle « les petits duos » saison 2023-2024 Conditions : approbation du contrat de cession entre l’association LHAKSAM / Cie 29.27 – 50 Rue Fouré – 44 000 NANTES et le Cargo pour le spectacle « les petits duos » sur la saison 2023-2024. Prix de cession et frais annexes 3 111.60 € net de taxe.</p>
2023-541	<p>Objet : Prestations de service d’assurance pour les besoins de la commune – Avenant n°4 – Lot 1 : Assurance dommages aux biens Conditions : approbation de l’avenant n°4 à intervenir avec la SMACL Assurance – 141 Avenue Salvador Allende – 79000 NIORT, qui a pour objet la révision de la superficie déclarée au 01/01/2024 suite à la mise à jour de différents bâtiments de la commune de Segré-en-Anjou Bleu. La surface développée totale du patrimoine immobilier au 1^{er} janvier 2024 est maintenant de 117 882 m². (A compter du 22 novembre 2023 l’ajout des panneaux photovoltaïques groupe scolaire LPB).</p>
2023-543	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SIMON</p>
2023-545	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DEMAS</p>
2023-546	<p>Objet : Commune déléguée de Segré- Dispersion de cendres dans le cimetière communal – Famille BRAUD</p>
2023-547	<p>Objet : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l’église de la Madeleine Conditions : approbation des marchés concernant les travaux de restauration des intérieurs de l’Église de la Madeleine - commune de déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous : <u>Lot n° 1 : Échafaudage – Maçonnerie - Taille de pierres – Plâtrerie – Traitement mэрule</u> : QUELIN NORD-OUEST – 5 Rue du Sieur des Bouillons – ZA de Rocomps – 35410 CHATEAUGIRON pour un montant de : Tranche Ferme : 521 959,74 € HT - Tranche Optionnelle : 161 867,20 € HT - PSE : 13 571,80 € HT soit un total de : 697 398,74 € HT ; <u>Lot n°2 : Menuiseries bois extérieures et intérieures</u> : MENUISERIE MÉNARD - 4 Rue du Chemin Neuf - La Pouèze - 49370 ERDRE-EN-ANJOU pour un montant de : Tranche Ferme : 50 318,00 € HT ; <u>Lot n° 3 : Vitraux</u> : ATELIER HENRI HELMBOLD – 46 Boulevard François Mitterrand – 35150 CORPS-NUDS pour montant de : Tranche Ferme : 6 645,60 € HT.</p>
2023-549	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux rénovation intérieure de la salle de spectacle « Le Cargo - Lots 1,2,3,4 et 5</p>

	<p>Conditions : approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises, pour les travaux de rénovation intérieure de la salle de spectacle « Le Cargo » commune déléguée de Segré – Segré en Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous :</p> <p><u>Lot 1 – Serrurerie</u> : SIGMA, Segré-en-Anjou-Bleu, pour un montant de 89 990.00 € HT.</p> <p><u>Lot 2 – Revêtement sol et muraux</u> : GERAULT, Saint-Berthevin , pour un montant total de 80 759.02 € HT.</p> <p><u>Lot 3 – Plâtrerie et menuiserie intérieures</u> : SIGMA, Segré-en-Anjou-Bleu, pour un montant de 31 104.50 € HT</p> <p><u>Lot 4 – Fauteuils de spectacle</u> : Samia Devianne, Florensac, pour un montant total de 90 000.00 € HT.</p> <p><u>Lot 5 – Electricité</u> : Fouqueron, Les Ponts de Cé, pour un montant total de 28 500.00 € HT.</p> <p>Les paiements s'effectueront selon les conditions énoncées dans les pièces du marché.</p>
2023-552	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LEHOUX</p>
2023-553	<p>Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Mise à disposition de locaux au profit du Groupement d'Associations Familles Rurales du Pays Segréen</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés à la Mairie, 1 place Saint-Martin – La Chapelle sur Oudon, d'une surface de 10m2 (bureau du Maire), au profit du Groupement d'Associations Familles Rurales du Pays Segréen.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 01 janvier 2023, pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans, à titre gratuit.</p>
2023-554	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 081 B, parcelle n°29, "La Molière", Commune déléguée de Châtelais, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et la propriété de Monsieur COURNE Vincent et Madame LUNKEIT Antje.</p>
2023-555	<p>Objet : Parc des Expositions – Récréaparc 2023 – Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours</p> <p>Conditions : approbation de la convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à intervenir avec FFSS – Association des secouristes angevins, 50 avenue Vauban, 4900 ANGERS, précisant les engagements des deux parties lors de Récréaparc qui se déroulera du 27 au 30 décembre 2023.</p>
2023-557	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section AD, parcelle 182, Chemin de la Station d'Épuration, Commune déléguée de Segré, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et la propriété de Monsieur et Madame BELLANGER David et Sophie.</p>
2024-1	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Convention de réalisation d'un chantier – Ecole publique « Grains de soleil »</p> <p>Conditions : approbation du contrat avec l'Établissement Public Local d'enseignement et de Formation Agricole (EPLEFPA) Angers Le Fresne, pour la réalisation d'un chantier au sein de l'école publique Grains de soleil de St Martin du Bois.</p> <p>La convention prend effet à compter au 01/01/2024.</p> <p>Le montant de la prestation est de 2900€ TTC.</p>
2024-3	<p>Objet : Contrat de partenariat avec Cezam Pays de la Loire et la médiathèque de Segré pour le prix du roman Cezam et la bd Cezam</p> <p>Conditions : approbation du contrat à intervenir avec Cezam Pays de la Loire — 12 avenue Jean Joxé – 49109 ANGERS cedex 2 pour le prix du Roman Cezam.</p> <p>Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et son échéance est fixée au 31 décembre 2024</p> <p>Le prix s'élève à 550 €.</p>

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
2 Route de Bouillé-Ménard	331081AB0482	Châtellais
27 Rue du Levant	331229AB0408	Noyant la Gravoyère
24 rue du 8 mai 1945	331000AH0368	Segré
18 rue Fernand Rossignol	331000AH0366	Segré
21 Boulevard Léon Mauduit	331000AL0233	Segré
Chemin de Louvaines	331000AD0963, 331000AD0964	Segré
3 Rue de l'Alexandrière	331229AB0443, 331229AB0072	Noyant la Gravoyère
4 Rue du Pont de la Verzée	3312770D1026, 3312770D1023, 3312770D1024, 3312770D1025	Ste Gemmes d'Andigné
49500 Segré en Anjou Bleu	3310370B2069, 3310370B2072, 3310370B2074, 3310370B2071, 3310370B2075	Le Bourg d'Iré
2 Lotissement St Nicolas	331305AB0400	St Martin du Bois
11 Allée des Bruyères	331000AC0092	Segré
6 Rue du Belvédère Lotissement le Parc de Maingué	331000AC0741, 331000AC0751	Segré
6 Rue de la Libération	3312770A0487, 3312770A0512	Ste Gemmes d'Andigné
3 Rue Gaston Joubin	331000AM0109	Segré
17 Rue du Champ Bellay	331000AD0617	Segré
5 Rue des Ormes	3312330C1029	Nyoiseau
Grande Rue	331233AB0620, 331233AB0619	Nyoiseau
9 Rue des Prairies l'Ecobus	3310770B1815	La Chapelle sur Oudon

Questions diverses

1/ Présentation du réaménagement de la salle du Cargo

2/ Questions posées par M FOURNIER et Mme DANJOU